

## Commandant Joe Sinclair et Inspecteur Quentin Hely du département de police de Beverly Hills

INTERROGATOIRE DE JANE JENKINS (JJ) – AFFAIRE 2938-A

QUENTIN HELY : CONNAISSEZ-VOUS QUELQU'UN QUI AURAIT PU VOULOIR S'EN PRENDRE À VOTRE MÈRE ?

JANE JENKINS : HEIN ? [INAUDIBLE] PARDON, VOUS POUVEZ RÉPÉTER ?

QH : VOTRE MÈRE AVAIT-ELLE DES ENNEMIS ? QUELQU'UN QUI AURAIT PU LUI EN VOULOIR ?

JJ : À PART MOI ? NON, JE PLAISANTE. JE RETIRE CE QUE J'AI DIT. D'AILLEURS, ON NE POURRAIT PAS FAIRE COMME SI TOUT ÇA ÉTAIT UNE VASTE PLAISANTERIE ? TOUS RENTRER CHEZ SOI, RIGOLER UN BON COUP ET OUBLIER QUE C'EST JAMAIS ARRIVÉ ?

QH : POUR NOUS, CE N'EST PAS UNE PLAISANTERIE.

JJ : JE VOIS ÇA.

QH : ÊTES-VOUS EN TRAIN DE DIRE QUE VOUS AURIEZ PU VOULOIR VOUS EN PRENDRE À VOTRE MÈRE ?

JJ : BIEN SÛR QUE NON.

QH : VOUS N'Y AVEZ JAMAIS PENSÉ ?

JJ : Non.

QH : VOUS N'AVEZ JAMAIS MENACÉ VOTRE MÈRE ?

JJ : NON, SI CE N'EST PAR MA JEUNESSE, MON CHARME ET MA BEAUTÉ.

QH : VEUILLEZ RÉPONDRE À LA QUESTION.

JJ : JE N'AI JAMAIS MENACÉ MA MÈRE.

QH : NOUS AVONS DES TÉMOINS QUI AFFIRMENT VOUS AVOIR ENTENDU DIRE À VOTRE MÈRE HIER SOIR QUE VOUS VOUDRIEZ QU'ELLE MEURE.

JJ : JE NE LE PENSAIS PAS.

QH : MAIS VOUS L'AVEZ BIEN DIT ?

JJ : JE CROIS QUE J'AIMERAIS RENTRER CHEZ MOI, LÀ.

QH : DANS CE CAS, NOUS SOMMES AUJOURD'HUI LE 15 JUILLET 2003, IL EST 21 HEURES 40. JANE JENKINS, VOUS AVEZ LE DROIT DE GARDER LE SILENCE. SI VOUS RENONCEZ À CE DROIT, TOUT CE QUE VOUS DIREZ OU FEREZ POURRA ÊTRE ET SERA UTILISÉ CONTRE VOUS DEVANT UNE COUR DE JUSTICE. VOUS AVEZ LE DROIT DE CONSULTER UN AVOCAT AVANT DE PARLER À LA POLICE, ET D'AVOIR UN AVOCAT AVEC VOUS LORS DE TOUT INTERROGATOIRE PRÉSENT OU FUTUR. SI VOUS N'EN AVEZ PAS LES MOYENS, UN AVOCAT PEUT VOUS ÊTRE ATTRIBUÉ AVANT CHAQUE INTERROGATOIRE SI VOUS LE SOUHAITEZ. SI TOUTEFOIS VOUS DÉCIDEZ DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS MAINTENANT, SANS LA PRÉSENCE D'UN AVOCAT, VOUS CONSERVEZ LE DROIT D'INTERROMPRE CET INTERROGATOIRE À TOUT MOMENT JUSQU'À CE QUE VOUS AYEZ PARLÉ À UN AVOCAT. AVEZ-VOUS COMPRIS CHACUN DES DROITS QUE JE VIENS DE VOUS ÉNONCER ? EN GARDANT CES DROITS À L'ESPRIT, SOUHAITEZ-VOUS NOUS PARLER MAINTENANT ?

JJ : JE ME DOUTAIS QUE VOUS ALLIEZ DIRE ÇA.